



SEN (Service électrique de Nods)

Produits pour particuliers

Valable à partir du 1^{er} janvier 2018

OPALE



L'électricité renouvelable composée d'hydraulique suisse

S'applique sur la totalité de votre consommation

OPALE : pierre possédant une teneur en eau particulièrement élevée pour une matière minérale.

TOPAZE



L'électricité renouvelable composée de solaire local et d'hydraulique suisse

S'applique sur la totalité de votre consommation

TOPAZE : les anciens Egyptiens disaient que la topaze était colorée du reflet doré de Ra, le puissant dieu du soleil.

AMBRE



L'électricité renouvelable composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an


AMBRE : son appellation grecque «elektron» est à l'origine du terme «électricité», suite à la découverte par Thalès de ses propriétés électrostatiques.

Les tarifs en un coup d'oeil

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh)


Prix hors TVA Prix TVA comprise

OPALE



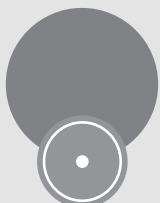
Tarif	Graphique	Prix hors TVA	Prix TVA comprise
SEN SIMPLE		21.58	23.31
SEN DOUBLE		23.36	25.23
Haut tarif		23.36	25.23
Bas tarif		15.60	16.85
SEN INTERRUPTIBLE		15.94	17.22
Haut tarif		15.94	17.22
Bas tarif		13.04	14.08

TOPAZE



Tarif	Graphique	Prix hors TVA	Prix TVA comprise
SEN SIMPLE		23.28	25.14
SEN DOUBLE		25.06	27.06
Haut tarif		25.06	27.06
Bas tarif		17.30	18.68
SEN INTERRUPTIBLE		17.64	19.05
Haut tarif		17.64	19.05
Bas tarif		14.74	15.92

MES



Tarif	Graphique	Prix hors TVA	Prix TVA comprise
SEN SIMPLE		21.48	23.20
SEN DOUBLE		23.26	25.12
Haut tarif		23.26	25.12
Bas tarif		15.50	16.74
SEN INTERRUPTIBLE		15.84	17.11
Haut tarif		15.84	17.11
Bas tarif		12.94	13.98

AMBRE



L' électricité renouvelable composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 18.36 en plus-value (TTC), soit 17.- (HT)

Votre électricité en détails

SEN SIMPLE

BT ST

La solution idéale pour les clients qui consomment peu d'électricité la nuit (consommations inférieures à 20'000 kWh/an).

SEN DOUBLE

BT DT

La solution idéale pour les clients qui souhaitent un tarif de nuit avantageux (consommations inférieures à 20'000 kWh/an).




SEN INTERRUPTIBLE

BT DT IR

Le produit d'électricité complémentaire destiné aux propriétaires d'appareils et d'installations fixes (tels que pompes à chaleur, chauffages électriques, chauffe eau, fours industriels).

La consommation peut être interrompue en période de haut tarif pendant 2 x 2 heures.

Le reste des besoins d'électricité est couvert avec un autre produit.

Energie			SEN SIMPLE	SEN DOUBLE	SEN INTERRUPTIBLE
OPALE 	haut tarif		7.83	8.61	7.64
	bas tarif			5.35	5.24
TOPAZE 	haut tarif		9.53	10.31	9.34
	bas tarif			7.05	6.94
MES 	haut tarif		7.73	8.51	7.54
	bas tarif			5.25	5.14
Réseau			BT ST	BT DT	BT DT IR
Utilisation du réseau	haut tarif		9.63	10.63	4.18
	bas tarif			6.13	3.68
Swissgrid SA - Services systèmes				0.32	
RPC et protection des eaux et poissons				2.30	
PCP				1.50	

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh). Les prix sont mentionnés hors TVA.

Abonnement mensuel CHF		hors TVA	6.00 / mois	12.00 / mois	6.00 / mois
		TVA comprise	6.48 / mois	12.96 / mois	6.48 / mois

Dispositions complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les ordonnances ainsi que les directives en vigueur sous : www.nods.ch

Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

Facturation

Quatre factures sont établies dans l'année (y compris les 2 factures d'acompte).

Taxes fédérales et communales

Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émolument pour l'usage du sol. Retrouvez la base légale sur www.nods.ch, en téléchargeant l'« Ordonnance sur les tarifs électriques » et le « Règlement fixant les taxes et redevances communales ».

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : www.bfe.admin.ch.

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2.20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0.10 cts/kWh
Taxes fédérales totales	2.30 cts/kWh
PCP - Emolument pour l'usage du sol	0.70 cts/kWh
PCP - Eclairage public	0.80 cts/kWh
Prestations aux collectivités publiques (PCP) totales	1.50 cts/kWh

Vous souhaitez en savoir plus ?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Administration Communale
2518 Nods
Tél. 032 751 24 29